

La nuit suivante ramène de nouvelles tortures ; on passe une corde au cou du confesseur ; on l'élève ainsi entre ciel et terre, tandis que, sous ses pieds, on allume un grand feu, dans lequel on jette du fumier pour qu'à la fois la fumée le suffoque et la flamme le consume.

Les exécuteurs, quand ils le croient mort, coupent la corde et jettent le corps dans un coin de la prison.

Le lendemain, deux femmes musulmanes, poussées par un sentiment soit de curiosité naturelle, soit de compassion instinctive, vont à la prison voir le cadavre. Mais quel n'est pas leur étonnement quand, se présentant à la grille en fer qui fermait l'entrée du cachot, elles aperçoivent à l'intérieur le prisonnier sur les épaules duquel reposaient deux colombes blanches et qui priait à genoux, paraissant n'avoir rien souffert ! Saisies d'une terreur religieuse, elles vont faire au cadi la relation de ce qu'elles ont vu ; celui-ci se rend incontinent à la prison, où, à sa grande stupeur, il constate l'exactitude du rapport. Attéré, il court chez le gouverneur de la ville, lui expose le cas et lui demande conseil. Mais ce dernier lui répond avec humeur : « De quoi me parlez-vous ? Cela vous regarde et non pas moi ! ce sont vos suggestions qui ont rendu ce Frère mahométan ; c'est donc à vous à pourvoir à la situation créée par vos avis. L'affaire a été commencée sans moi, qu'elle se termine de même sans moi ! »

Livré à sa propre décision, le cadi aurait volontiers rendu le Frère à la liberté, mais d'une part, il craignait la fureur du peuple s'il laissait, sans la venger, l'injure faite à Mahomet, et d'autre part il appréhendait que l'impunité ne fit tomber sa foi dans le mépris. La peine édictée dans la circonstance présente était le feu ; mais ici nouvelle perplexité : qu'un nouveau prodige du ciel, protégeant encore le condamné, le fasse sortir de l'épreuve plus vigoureux qu'auparavant, la multitude émerveillée se portera avec enthousiasme vers le catholicisme. Après bien des hésitations et des résolutions contradictoires, le cadi décide enfin que la loi sera mise à exécution. En conséquence, il fait publier à son de trompe que le coupable sera brûlé vif ; mais redoutant une intervention du Ciel qui tournerait à sa honte, il commande en même temps d'allumer une grande fournaise dans l'intention d'y jeter en secret le malheureux pour y réduire son corps en cendres.

La nouvelle de son supplice imminent se répand dans toute